

RÉPONSE MUNICIPALE

le 9 septembre 2020

Observations et vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2019.

10.03-2006-Reponses_muni-Gestion_2019.docx

Au Conseil communal de
1814 La Tour-de-Peilz

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs,

Conformément aux dispositions légales, la Municipalité répond comme suit aux observations et aux vœux de la Commission de gestion pour l'exercice 2019.

Pavillons scolaires

Vœu N° 1

Comme il s'agit de très jeunes enfants qui fréquentent ces bâtiments provisoires, la présence d'un agent de police ou un service de patrouilleurs pour les heures de pointe serait souhaitable.

Réponse

La Commune n'envisage pas de service de patrouilleurs, en revanche Sécurité Riviera, notamment par son agent de proximité, est régulièrement présent sur les lieux.

Vœu N° 2

La COGEST souhaite l'installation d'une assez grande surface couverte à l'extérieur pour protéger les enfants des intempéries.

Réponse

Les montants disponibles pour la réalisation des pavillons seront intégralement dépensés pour répondre aux mieux aux besoins exprimés par la Direction générale de l'enseignement obligatoire (DGEO) et la Direction des écoles. L'ajout de trois classes supplémentaires en location, sur les premiers pavillons rue du Collège a été réalisé durant l'été 2020.

Dès lors, pour répondre au souhait de la commission, un montant sera porté au budget ordinaire 2021 permettant la réalisation d'un abri supplémentaire dans le périmètre des pavillons provisoires.



L'Escale

Vœu N° 3

Au vu de la forte augmentation des inscriptions, la Commission de Gestion demande que la commune prenne en considération le besoin d'agrandir l'espace sur le site actuel.

Réponse

Le Service des domaines et bâtiments, en collaboration avec le Service de l'urbanisme et des travaux publics et l'Escale, examine les possibilités d'agrandissement, respectivement d'aménagement de l'établissement. Les contraintes légales résultant de l'emplacement dans le vieux bourg vont nécessiter des démarches administratives relativement longues dont l'issue ne peut être garantie.

La gérance, l'entretien et la consommation énergétique des locaux

Vœu N° 4

Place à l'expérimentation d'une installation d'une PAC avec raccordement au système d'eau du lac de la Maladaire : une expérience de chauffage dans un des grands locaux de la commune devrait être tentée sur un bâtiment dont la consommation énergétique se rapproche des 100'000 kWh/an et se situer idéalement à proximité des conduites où circule l'eau du lac pour le chauffage comme par exemple la CIGALE à Genève. La stratégie énergétique 2050 (2030) implique d'investir dans les technologies à énergie renouvelable les plus compétitives.

Réponse

La possibilité de raccorder un bâtiment locatif ou administratif sur le réseau d'eau du lac pour permettre de produire de la chaleur nécessaire au chauffage et à l'eau chaude sanitaire est systématiquement étudiée lors du remplacement d'une production de chaleur. Malheureusement, sur les cas envisagés à ce jour, une telle solution a dû être écartée en raison de son coût d'installation et d'exploitation proportionnellement trop élevé en rapport à d'autres solutions prévoyant l'utilisation d'énergies renouvelables. En 2019, une chaudière à pellets a été installée au sein du bâtiment Béranges 53 avec un coût du kWh inférieur de 25% à celui d'une solution avec un PAC sur le réseau d'eau du lac.

Vœu N° 5

La COGEST souhaiterait, afin d'éviter une aggravation de la vétusté du parc immobilier communal, la mise en place d'un plan d'investissement à moyen et long terme en regard des ressources financières communales et si nécessaire une adaptation de sa politique de logement.

Réponse

Les travaux d'entretien et de rénovation des immeubles et des appartements sont planifiés et réalisés en tenant compte de la volonté de la Municipalité de pouvoir mettre à disposition des locataires des logements de qualité à loyers abordables. Ainsi les logements sont bien entretenus, tout en favorisant l'usage de matériaux respectueux de l'environnement chaque fois que cela est techniquement possible. Les logements sont rénovés lors de changement de locataires afin de proposer un standard correspondant aux attentes actuelles. Une pesée d'intérêt est néanmoins toujours faite pour garantir un usage proportionné et approprié des deniers publics.



Un examen et une planification de l'entretien et la rénovation du parc immobilier locatif sur la durée est à l'étude. Le résultat fera partie de la réponse à la motion Chervet « La propriété est aussi une responsabilité » en cours d'élaboration.

Sports et Jeunesse

Vœu N° 6

Développer des activités de sensibilisation à la responsabilité de chacun pour une vie collective respectueuse d'autrui et de l'environnement.

Réponse

Dans le cadre de la réponse à la motion Vernez, le Service famille, jeunesse et sport va proposer pour l'automne 2020 un renforcement de l'intervention auprès de la jeunesse et des familles avec notamment l'engagement de travailleurs spécialisés.

Ce renforcement vise en effet entre autre un élargissement des actions et activités de développement de l'esprit civil de notre jeunesse.

Par ailleurs, le service élabore un sondage destiné aux parents. Celui-ci aura pour objectif de déterminer au mieux les besoins.

Vœu N° 7

Les synergies et partages de bonnes pratiques avec les autres services de la région pourraient être optimisés par une connaissance objectivée des similarités et des différences entre eux. Cette recherche pourrait être proposée comme travaux d'étudiants de haute école ou d'université.

Réponse

La question des synergies régionales a notamment mobilisé la préfecture le 16 janvier 2020 par une rencontre élargie de la « plateforme intercommunale sur le soutien aux activités de la jeunesse » (PICSAJ) en vue de réfléchir à un « observatoire régional de la jeunesse ». La nécessité de renforcer les collaborations régionales quant aux problématiques jeunesse est prioritaire au sein des réunions PICSAJ, mais également dans les services Jeunesse des trois villes (ex: Prév'rive).

Fondation du musée suisse du jeu

Vœu N° 8

Que la municipalité et la FMSJ présentent une planification sur la coordination et l'avancement des travaux du château en lien avec la scénographie du musée, ainsi que le business plan y relatif, pour que vive le Musée Suisse du Jeu à La Tour-de-Peilz.

Réponse

La Commune est en charge du projet de rénovation du Château. Le Conseil de fondation du Musée suisse du jeu a, quant à lui, la responsabilité de la réalisation de la nouvelle scénographie, du financement et du business plan y relatif. Dans le cadre de leurs compétences respectives, les deux institutions coordonnent leurs réflexions et leurs démarches. La Commune est représentée au sein du Conseil de fondation et ce dernier a des représentants au sein du Comité de projet pilotant la rénovation du Château.



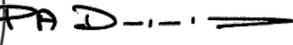
La complexité du développement du projet de rénovation à haute valeur patrimoniale a nécessité de prolonger le planning initial afin de trouver des solutions acceptées par les services cantonaux des Monuments et sites ainsi que de l'Archéologie cantonale. La mise à l'enquête est prévue avant la fin de l'année 2020 et le préavis pour le crédit de construction suivra à l'issue des appels d'offre et de l'établissement d'un devis détaillé.

AU NOM DE LA MUNICIPALITÉ

Le syndic :

Le secrétaire :





Alain Grangier

Pierre-A. Dupertuis

Adopté par la Municipalité : le 13 juillet 2020

